

**Jeune -18 ans**

Photo



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
LIGUE POITOU CHARENTE  
STAND ANGOUMOISIN**

- Mutation
- 1<sup>ère</sup> Inscription
- Renouvellement

**SAISON: 202 -202**

Certificat médical donné  (obligatoire pour tout nouvel adhérent)

**Faire une photocopie de la pièce d'identité et joindre 1 photo d'identité**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Né (e) le : ..... à : ..... Code Postal : .....

Licence FFTir n° : ..... (Sauf nouvelle adhésion)

Je soussigné(e) **Mr Mme Mlle** (rayer les mentions inutiles)

Nom : ..... Prénom : .....

Tel domicile : ..... Tel bureau ou portable : .....

Email : ..... @.....

Pièce d'identité présentée : (CNI PC Passeport) n° : .....

**Exerçant l'autorité parentale sur le mineur ci-dessus**

- Autorise mon fils, ma fille, mon pupille (rayer les mentions inutiles) à participer aux manifestations animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements, stages compétitions ou autres)
- Autorise le Stand Angoumoisain à diffuser le nom, prénom et la photo de l'adhérent sur le site internet et sur les articles de presse dans le cadre de son activité.
- RGPD** : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion au club et la fédération dont on dépend. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de notre association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au trésorier de l'association.

Fait à Angoulême le ..... Signature de la personne exerçant l'autorité parentale :

**Nouvel adhérent : J'ai connu le Stand Angoumoisain par:**

- Le site Internet  Forum des sports CARAT  Un site fédéral (FFTir, Ligue, etc...)
- Un ami tireur : .....

**Nota :**

- Le stand Angoumoisain décline toute responsabilité pour des faits ou accidents qui surviendraient en dehors des stands de tir, et notamment au cours du trajet.
- Les parents devront s'assurer de la présence du moniteur ou d'un responsable avant de laisser leur enfant au stand de tir, et organiser leur reprise à la fin des séances d'entraînements. (ouverture de 14h00 à 17h00)
- Les parents autorisent le responsable des séances d'entraînements ou l'accompagnateur lors des compétitions, à prendre toute décision médicale d'urgence en cas de nécessité.